

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 9 novembre 2020

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord

Mission des immatriculations

PROCEDURE DE RESERVATION DE MARQUES D'IMMATRICULATION

Démarche à effectuer avant l'envoi d'un dossier pour l'inscription initiale d'un aéronef au registre français d'immatriculation des aéronefs civils

En vue de l'inscription initiale d'un aéronef au registre français, le propriétaire (ou son représentant) doit en premier lieu réserver des marques de nationalité et d'immatriculation. Pour ce faire, il faut :

- Envoyer une demande par mél à l'adresse générique à la mission des immatriculations immat@aviation-civile.gouv.fr en précisant **le constructeur, le type et le numéro de série de l'aéronef** concerné ainsi que **l'aérodrome d'attache**.
- Dans la mesure du possible, joindre à ce mél une copie du dernier certificat de navigabilité délivré pour l'aéronef par les autorités du pays de provenance (copie du CDN ou du CEN ou d'un laissez-passer).

Facultatif :

- Vous pouvez indiquer plusieurs souhaits (classés par ordre de préférence) concernant uniquement les deux dernières lettres des marques d'immatriculation.
- Au préalable, vous pouvez consulter les immatriculations déjà utilisées en suivant le lien : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/immatriculation-des-aeronefs>

Toutefois, les marques réservées par des propriétaires n'ayant pas encore accompli toutes les formalités d'immatriculation ne figurent pas sur ce site ; afin de vérifier la disponibilité des marques souhaitées vous pouvez contacter par mél (immat@aviation-civile.gouv.fr) la mission des immatriculations.

La mission des immatriculations vous répond par mél pour :

- confirmer la réservation, pour une durée d'un an, des marques d'immatriculation attribuées.
- préciser la liste des documents à fournir pour constituer le dossier en vue de l'inscription initiale de l'aéronef au registre français.

La procédure qui est décrite ci-dessus concerne uniquement la réservation des marques standard de type F-G __ __, F-H __ __, ou F-C __ __ (pour les planeurs), suivies de trois lettres.

En cas de doute ou si votre aéronef est soumis à l'obtention d'un certificat de navigabilité restreint tel qu'un CNRA (construction amateur), CNRAC (aéronef de collection), il convient de **contacter par mél la mission des immatriculations** (immat@aviation-civile.gouv.fr) pour connaître la procédure à suivre afin de réserver des marques spécifiques pour votre aéronef.

Enfin, les ULM n'étant pas inscrits au registre des aéronefs civils français, merci de consulter le lien <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ulm-introduction> pour toute démarche administrative concernant cette catégorie d'aéronefs.